Au lieu de la demi-douzaine
Qu'en partant il avait à son commandement!
Trois fois le compte il recommence;
Et toujours oubliant l'âne qu'il a sous lui,
Trois fois de son mortel ennui
Il sent croître la violence.
En sanglotant le pauvre villageois
Retourne sur ses pas; il tourne à droite, à gauche;
Pendant quatre heures il chevauche
Par monts, par vaux, et jusqu'au fond des bois.
Après s'être donné vainement la torture
Il regagne enfin sa maison;
Et sans descendre du grison
Qui lui sert de digne monture,
A sa femme il déduit sa piteuse aventure.
« Calme-toi, pauvre sot, lui dit-elle tout net;
Tu n'en comptes que cinq, et moi j'en trouve sept. »

Terminons l'article *distraction* par un trait un peu tintamarresque; nous sommes dans un sujet plaisant, qu'il nous soit donc permis de le traiter sous une forme légère. L'auteur, ou, si on le préfère, le fauteur de cette petite bouffonnerie, est le sieur Cramoisi, l'un des hommes d'Etat de l'ancien *Tintamarre*.

FAUT DE LA DISTRACTION, PAS TROP N'EN FAUT.

Le jeune comte Anatole de Linotos est un garçon très-distrait : si la *distraction* n'existait pas, Linotos serait capable de l'inventer. On cite de lui des phénomènes d'étourderie qui pèsent seize livres l'once. Hier, un de ses intimes lui demande s'il ira aux prochaines courses de Vincennes, il répond carrément : « Ça ne va pas mal, et toi? » Dernièrement, il devait épouser une riche héritière; sa mère, femme de sens — pas en Bourgogne — lui conseilla d'écrire préalablement un petit poulet aimable à sa fiancée. Linotos, qui est un fils très-obéissant, surtout quand il voit poindre au bout de sa ligne de soumission le poisson de Polycrate ayant dans ses flancs une dot de 500,000 francs, Linotos s'enferme immédiatement dans son cabinet, et, se plaçant crânement devant son bureau, il s'écrie : « Allons! menons rondement l'affaire; la chose — cela voulait dire la dot — en vaut la peine, et faisons d'une pierre deux coups : envoyons mon billet d'adieu à la petite Thérèse Tripier, dont le nez retroussé se consolera facilement de mes épousailles; puis, à noble damoiselle Angélique de la Riche Tournelle, quelque chose de bien senti, qui la fera se pâmer d'aise à la lecture de cet épithalame anticipé. La petite marquise a été élevée au couvent des Oiseaux; il lui faut une becquinade spirituelle, sentimentale et surtout langoureuse; on va lui mitonner cela aux amandes douces.

. . . .

Deux missives parfumées arrivent bientôt à leur adresse; mais, naturellement, Anatole de Linotos s'est trompé d'enveloppe. Thérèse Tripier faillit en devenir folle de joie. « Tiens, tiens, s'écria-t-elle en levant le jarret à la hauteur de l'œil, Anatole qui se lance dans le sentiment, qui veut absolument m'épouser, et qui prend des gants Jouvin pour m'annoncer la chose. Ah! nous allons rire! »

Quant à la becquinade qu'eut à savourer Mlle Angélique de la Riche Tournelle, je te laisse, naïf lecteur, à en deviner le style... Tu jettes ta langue aux barbets? Soit; eh bien, voici :

« Etoile radieuse de mon firmament, bouton brûlant de ma flamme inextinguible — tu sais que ces périphrases poétiques nous étaient familières, quand, dans les bras l'un de l'autre, nous nous envolions comme sainte Thérèse, ta patronne, jusqu'aux sphères éthérées de ce trente-sixième ciel habité par les séraphins de la soixante-dixième hiérarchie — eh bien, aujourd'hui, tarte à la crème de ma vie, meringue délicieuse de mon existence, petit four de mon âme, tout va changer de face et de tournure : je me marie! Tu t'imagines peut-être que tu vas retomber prosaïquement sur ce macadam où tu as tant de fois crotté tes pieds mignons, et tu te dis avec Michel Morin : *De branca in brancam degringolat atque facit pif! paf! pouf!* Mais rassure-toi, ô femme jadis adorée! Un avenir bleu de ciel s'ouvre devant toi; tes rêves ambitieux vont être réalisés. Quand nous trônions aux courses, ou que nous folichonnions sur le boulevard, et que tu contemplais Isabelle la bouquetière ou la Périne assise fièrement dans son kiosque, j'apercevais quelque chose d'humide au fond de ton œil noir; tu enviais le sort de ces deux déesses, et tu soupirais d'une voix langoureuse : « Combien » de chignons rouges je donnerais pour me » voir, comme ces dames, hypothéquée d'une » position sociale! » Eh bien, tes vœux seront comblés. Je fais en ta faveur une saignée de cent mille balles à la caisse conjugale, et les deux princesses citées plus haut ne t'iront pas à la cheville. »

. . . .

Faut-il ajouter — ce serait une cinquième roue à un carrosse — que les épousailles s'en allèrent en fumée?

DISTRAIRE v. a. ou tr. irrég. (di-strè-re — du lat. *distrahere. Je distrais, tu distrais, il distrait, nous distrayons, vous distrayez, ils distraient; je distrayais, nous distrayions;* point de passé déf.; *je distrairai, nous distrairons; je distrairais, nous distrairions; distrais, distrayons, distrayez; que je distraie, que nous distrayions;* point d'imp. du subj.; *distrayant, distrait, distraite*). Séparer une ou plusieurs parties d'un tout : DISTRAIRE *une terre d'un apanage. De ces papiers, il faut* DISTRAIRE *ceux qui regardent telle succession.* (Acad.) ‖ Prélever une certaine fraction d'une somme : *Cette somme d'or qu'il avait tant désirée, et dont il n'avait rien voulu* DISTRAIRE *à l'avance, il la destinait à un emploi touchant.* (Ste-Beuve.) ‖ Dérober, détourner à son profit : *Le caissier de cette maison de banque* A DISTRAIT *des valeurs.*

— Détourner de, faire abandonner un projet, une résolution : DISTRAIRE *quelqu'un d'un projet. Il est tellement résolu à faire ce voyage que rien ne peut l'en* DISTRAIRE. (Acad.) *La France ne se laisse point si aisément* DISTRAIRE *de la revendication de la liberté.* (E. de la Bédoll.)

Et j'y cours de ce pas; rien ne peut m'en *distraire*.
MOLIÈRE

— Enlever à l'esprit le calme, l'attention dont il a besoin : *Il cherche la solitude, afin qu'on ne puisse le* DISTRAIRE *de son travail.* (Acad.) *Il compose, et lorsqu'il travaille, il faut bien se garder de le* DISTRAIRE *de son ouvrage.* (Le Sage.)

— Débarrasser l'esprit de ce qui le préoccupe; faire diversion aux pensées tristes en changeant le cours des idées : *Il chercha par toutes sortes de moyens à la* DISTRAIRE *de sa douleur.* (Acad.) *Ce n'est pas par les exercices du corps que vous* DISTRAIREZ *les affections de l'âme.* (B. de St-P.) *Il n'est rien qui puisse* DISTRAIRE *l'homme soumis à l'empire d'une idée unique.* (Mme de Staël.) *Le travail seul me* DISTRAIT *et me console.* (Dupin.) *Le mépris de la mort n'est peut-être que l'art d'en* DISTRAIRE *la pensée.* (Bougeart.) *Elle va à la cour* DISTRAIRE *la mélancolie du vieux roi, fou et malade.* (Th. Gaut.) *Elle m'*AVAIT DISTRAIT *dans mes mélancolies, rassuré dans mes cauchemars.* (G. Sand.) *En dehors de notre personnalité, il y a des réalités qui sont assez dignes d'intérêt pour nous* DISTRAIRE *de nos ennuis.* (G. Sand.) *On* DISTRAIT *plus aisément qu'on ne console l'homme abattu par la passion.* (St-Marc Gir.) *L'homme ne demande pas à sa compagne de partager ses travaux, il lui demande de l'en* DISTRAIRE. (Mme de Gir.)

... De nos jours, amis, la bruyante allégresse
Ne peut un seul moment *distraire* ma tristesse.
PARNY.

Adieu! Puisse du moins le peu que je te donne
De ta triste mémoire effacer tes malheurs,
Et, soigné par tes mains, *distraire* tes douleurs!
A. CHÉNIER.

— Jurispr. *Opposition à fin de distraire*, Opposition formée dans le but de revendiquer un objet indûment compris dans une saisie. ‖ *Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, Le faire comparaître devant une autre juridiction que celle qui lui est donnée par la loi.

— Se dit simpl. dans le sens de Divertir, amuser, récréer : *Il faut* DISTRAIRE *cet enfant. On a organisé un petit théâtre pour* DISTRAIRE *les enfants.*

— Absol. : *Eh bien! cela* DISTRAIT *toujours un peu!* (Mario.) *Il faut* DISTRAIRE *quand on ne peut consoler.* (Ancelot.) *Quand il faut peu de chose pour* DISTRAIRE, *c'est qu'on est peu accoutumé à réfléchir.* (Condill.)

Se distraire v. pr. Etre séparé d'un tout, d'un ensemble : *Cette terre ne peut* SE DISTRAIRE *de tel apanage.*

— Se détourner de : *Il ne peut* SE DISTRAIRE *de sa funeste résolution. Je ne fais rien pour qu'il* SE DISTRAIE *de son projet.* ‖ Se dissiper, perdre de son application à une chose : *Au moindre bruit, il* SE DISTRAIT *de son travail.* ‖ Se débarrasser l'esprit de ce qui l'obsède; faire diversion à ses pensées en en changeant le cours : *Il ne peut parvenir à* SE DISTRAIRE *de ses idées noires. Vous voulez* VOUS DISTRAIRE *de vous par la philosophie.* (J.-J. Rouss.)

De son image en vain j'ai voulu *me distraire*.
RACINE.

En vain de cet ingrat je cherche à *me distraire*,
A fuir le souvenir du passé qui m'éclaire.
AL. DUVAL.

— Absol. Se divertir, se récréer : *Vous auriez besoin de* VOUS DISTRAIRE *un peu.* (Acad.) *C'est une misérable condition de la nature humaine, que cette nécessité de* SE DISTRAIRE. (Mme de Staël.) *Allons donc, soit, je reste : il faut absolument que je* ME DISTRAIE *ce matin.* (A. Dum.)

— Avoir des distractions, se laisser aller à des distractions : *Depuis quelque temps, je* ME DISTRAIS *à tout instant.* ‖ Peu usité dans ce sens.

— **Syn. Distraire, détourner, divertir.** V. DÉTOURNER.

DISTRAIT, AITE (di-strè, è-te) part. passé du v. Distraire. Qui a été séparé de : *Une terre* DISTRAITE *d'un apanage.* ‖ Prélevé : *Cette somme a été* DISTRAITE *du fonds commun pour telle dépense.*

— Se dit en parlant de l'homme qu'on a distrait de ses juges naturels : *La loi interdit que personne soit* DISTRAIT *de ses juges naturels.*

— Détourné de : *A force de supplications, il a été enfin* DISTRAIT *de son projet.* ‖ Qui est détourné de son attention, de son application à une chose : *Nous fûmes* DISTRAITS *de cette scène par une scène non moins dangereuse pour nous.* (Chateaub.)

— En parlant d'une idée triste, d'un chagrin auquel on a fait diversion : *Sa mélancolie fut* DISTRAITE *pour un moment. Les véritables douleurs ne veulent point être* DISTRAITES. (J. de Maistre.) ‖ Préoccupé; entraîné à des réflexions étrangères à la situation présente : *Il laisse vaguer ses pensées, sans que vos discours arrêtent son esprit* DISTRAIT. (Boss.) *Je perdis toute ma gaieté; je devins* DISTRAIT *et rêveur, en un mot, un sot animal.* (Le Sage.) *Les Français sont trop continuellement* DISTRAITS *pour haïr longtemps.* (Figaro.)

Je ne m'étonne plus, qu'interdit et *distrait*,
Votre père ait paru nous revoir à regret.
RACINE.

‖ Qui a des distractions, des absences : *Souvent pensif, plus souvent* DISTRAIT, *mais le plus charmant des convives lorsque, sans distraction, il se livrait à nous.* (Marmontel.) *J'aime les gens* DISTRAITS : *les sots et les méchants ont toujours de la présence d'esprit.* (De Ligne.) *Défiez-vous d'une femme* DISTRAITE; *c'est un lynx qui vous observe.* (Labouisse.) *Les pensées d'amour rendent très-*DISTRAITES *les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe.* (Virey.) *Celui-là n'est pas* DISTRAIT; *il est à ce qu'il fait.* (Scribe.)

On dit qu'il est *distrait*; moi, je le prends pour fou.
REGNARD.

‖ En parlant des choses, Qui dénote de la distraction : *Air* DISTRAIT. *Regards* DISTRAITS.

. . . . Je fuis des yeux *distraits*
Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais.
RACINE.

Il est près du sentier, sous la haie odorante,
Une pierre petite, étroite, indifférente
Aux pas *distraits* de l'étranger.
LAMARTINE.

— Substantiv. Celui, celle qui est sujet aux distractions : *Les* DISTRAITS *oublient tout, font tout à contre-temps.* (Virey.)

. . . . Vous, monsieur le *distrait*,
Vous êtes là debout, planté comme un piquet.
REGNARD.

— **Antonymes**. Appliqué, attentif, réfléchi.

— **Encycl.** V. DISTRACTION.

Distrait (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard, représentée le 2 décembre 1697. Dans cette pièce, l'auteur met en scène les mœurs de la fin du règne de Louis XIV. « Il est d'accord avec Mme de Maintenon, dit Sainte-Beuve; la femme sensée si rigide et le comique riant et un peu dissolu disent la même chose! Mmes Grognac et Lisette, quand elles parlent des jeunes gens à la mode, sont le pendant exact de ce que Mme de Maintenon racontait à Mme des Ursins sur les jeunes femmes à la mode au temps de la duchesse de Bourgogne. Le jeu, le vin et l'amour, telle était alors l'occupation de la noblesse. »

Le *Distrait* est un sujet tout à fait propre au genre de Regnard, qui cherche plus à se divertir et à divertir le public qu'à le corriger. La distraction ne semble pas un vice ni un ridicule propre à la scène, ne présentant ni un caractère ni une habitude morale; c'est tout au plus un travers de l'esprit. Il semble que tout développement soit impossible et cependant Regnard a fait une pièce excellente, tant il est vrai que son génie était porté à prendre les choses par le côté extérieur et au point de vue des incidents comiques, plutôt qu'à entreprendre la peinture des passions et du développement des caractères.

Voici en quelques mots l'analyse de la pièce : Mme Grognac veut marier à Léandre, qui aime Clarisse, sa fille Isabelle, aimée du chevalier, dont l'oncle Valère protége les amours. Léandre perd un héritage s'il n'épouse Isabelle; après bien des péripéties, il épouse Clarisse et n'est point déshérité. Cette petite intrigue se maintient par le contraste de l'humeur enjouée du chevalier et de l'humeur revêche de Mme Grognac, et par l'agrément des détails. Les nombreuses distractions de Léandre excitent un franc rire qui justifie le mot de Boileau : « Regnard ne fait pas rire médiocrement. » Ainsi il offre un régiment à sa future; dit à Isabelle, la prenant pour Clarisse, qu'il ne l'aime pas et que c'est une coquette, et dans un autre moment assure Clarisse de son amour en l'appelant Isabelle. Comme dernier trait, il oublie qu'il est marié le jour même de ses noces, ce qui fait faire à Carlin cette réflexion qui termine la pièce :

Ah ciel! un jour de noce oublier une femme!
Cette erreur me paraît un peu digne de blâme.
Pour le lendemain, passe! et j'en vois aujourd'hui
Qui voudraient bien pouvoir l'oublier comme lui.

Quelques traits satiriques sont fort heureux, tels que ce vers :

Du moment qu'on hérite, on est sûr d'être aimé.

Et cette fine raillerie contre les hommes à bonnes fortunes imaginaires :

Quoi! pour vous faire croire homme à bonne fortune
Vous passez en hiver les nuits au clair de lune
A souffler dans vos doigts et prendre vos ébats
Sur la porte d'Iris, qui ne vous connaît pas!

Le style est élégant, vif, spirituel et généralement correct, à l'exception d'un vers faux, péchant contre les règles de la versification :

Mais voyez, je vous *prie*, quelle distraction!

Une scène entre Léandre et le chevalier rappelle la discussion de Célimène et d'Arsinoé. Une autre, où le chevalier passe pour un maître d'italien, a donné à Beaumarchais l'idée d'une des plus jolies scènes du *Barbier de Séville*.

Lors de la reprise du *Distrait*, en 1731, l'abbé Pellegrin fit imprimer, dans le *Mercure de France* du mois de juillet de la même année, une critique de cette pièce qui ne mérite pas la peine d'être réfutée.

L'homme *distrait* a eu les honneurs de la chanson; en voici une qui est devenue populaire. Les paroles sont de M. Victor Mabille, et la musique de M. A. Thys.

1er COUPLET. *Allegretto.*

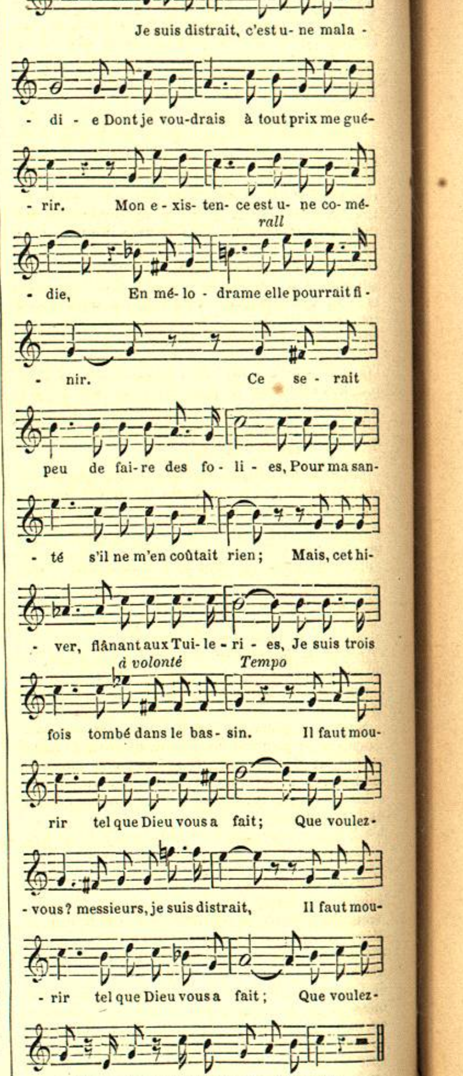

DEUXIÈME COUPLET.

A chaque instant, je fais des maladresses;
Souvent, je sors sans avoir déjeuné;
En écrivant, je me trompe d'adresses;
En me rasant, je me coupe le nez;
Contre les murs tout frais peints je m'appuie;
A tous les clous j'accroche mon elbeuf;
Tous les deux jours, je perds mon parapluie,
Et, contre un vieux, je change un chapeau neuf.
Ces quiproquo me vident le gousset : } bis.
Que voulez-vous? messieurs, je suis distrait. }

TROISIÈME COUPLET.

Combien de fois, en chemin, je m'égare;
Combien de fois je donne contre un pieu;
Combien de fois, rallumant mon cigare,
Je l'ai fumé par le côté du feu!
Combien de fois, en me trompant d'étage,
Je me couchai dans le lit du voisin....
Après avoir confondu mon ménage,
Chassé ma bonne, et consommé son vin!
Si le pauvre homme, en rentrant, se fâchait, } bis.
Je lui disais : Pardon! je suis distrait. }

QUATRIÈME COUPLET.

Je viens trop tard prendre la diligence,
Ou j'ai laissé mes malles aux bureaux,
Ou bien encor, si j'arrive d'avance,
Au lieu de Reims, je m'en vais à Bordeaux.
En omnibus, malheur à qui m'approche!
Sur ses genoux je pose mon paquet:
Et, maintes fois, on m'a vu, dans ma poche,
Fourrer six sous qu'un monsieur me passait.
Mais je lui dis, s'il me prend au collet, } bis.
Lâchez-moi donc, monsieur, je suis distrait! }

CINQUIÈME COUPLET.

Je viens dîner quand il reste les miettes,
Ou, par hasard, si je suis ponctuel,
Des invités je brouille les serviettes,
Je bois de l'huile et je prise du sel!
Dans un salon j'ai la main malheureuse;
Je brise tout, je ne fais que faux pas :
Ou je meurtris les pieds de ma danseuse,
Ou je m'assieds sur les chiens et les chats;
Et ces messieurs, me mordant le mollet, } bis.
Me font sentir combien je suis distrait. }

SIXIÈME COUPLET.

En cinq couplets j'ai peint ma balourdise,
J'en ai, bien sûr, oublié plus de cent;
Car, en effet, messieurs, je me ravise,
J'en passais un... C'est le plus important.
Or ce couplet, c'est vous seul qu'il regarde;
Sans vos bravos je ne veux point sortir.
Applaudissez, ou sinon, par mégarde,
Je pourrais bien moi-même m'applaudir;
Et c'est à moi que l'auteur s'en prendrait, } bis.
Si le public, ce soir, était distrait. }

DISTRAITEMENT adv. (di-strè-te-man — rad. *distrait*). D'une manière distraite : *Elle parfuma sa barbe blanche et alluma sa chibouque dont quelquefois, pendant des heures entières, il suivait* DISTRAITEMENT *des yeux la fumée se volatilisant dans l'air.* (Alex. Dum.) *Ma foi, je crois que vous avez raison, Lucien, répondit* DISTRAITEMENT *Albert.* (Alex. Dum.)

DISTRAT s. m. (di-stra — du lat. *distractus*, retiré, séparé, distrait). Anc. jurispr. Acte qui modifie ou rompt un contrat.

DISTRAYANT (di-strè-ian) part. prés. du v. Distraire : *Ils nous voient harassés par les affaires et nous* DISTRAYANT *malgré tout.* (Balz.)

DISTRAYANT, ANTE adj. (di-strè-ian, an-te — rad. *distraire*). Qui donne, qui offre de la distraction : *Lecture* DISTRAYANTE. *Parmi ces exercices, il comprend les occupations les plus* DISTRAYANTES. (Boss.)

— Qui est de nature à détourner l'esprit de son application : *Hé! de quoi profitent les applications que l'on donne aux choses de la terre, et tant d'empressements superflus et* DISTRAYANTS *que l'amour-propre fait naître dans le cœur humain?* (Boss.)

DISTRIBUABLE adj. (di-stri-bu-a-ble — rad. *distribuer*). Qui peut être distribué : *Secours* DISTRIBUABLES *en nature.*

DISTRIBUÉ, ÉE (di-stri-bu-é) part. passé du v. Distribuer. Partagé, réparti, dispensé : *Aumônes* DISTRIBUÉES. *Prix* DISTRIBUÉS. *Récompenses* DISTRIBUÉES. *Je ne comprends pas pourquoi on veut empêcher de répandre quatre mille exemplaires de l'*Encyclopédie, *lorsqu'il y en a déjà quatre mille de* DISTRIBUÉS. (Dider.) *La plante desséchée était mise en poudre et* DISTRIBUÉE *aux dévots comme un antidote sûr contre les maléfices.* (Anquet.) *On rencontre à peu près partout et toujours les mêmes personnes; mais ces mêmes personnes ne sont pas toujours et partout* DISTRIBUÉES *dans le même ordre, ni placées sous le même jour.* (Mme E. de Gir.)

— Disposé, aménagé : *Appartement bien, mal* DISTRIBUÉ.

— Peint. Ménagé : *Les lumières sont mal* DISTRIBUÉES *dans ce tableau.*

DISTRIBUER v. a. ou tr. (di-stri-bu-é — du lat. *distribuere;* du préf. *dis*, et de *tribuere*, assigner). Faire la répartition de : DISTRIBUER *des munitions aux soldats.* DISTRIBUER *des aumônes aux pauvres.* DISTRIBUER *des prix à des écoliers.*

— Dispenser, octroyer : *A quoi bon tant s'agiter pour des choses que le hasard* DISTRIBUE *et que la mort va nous ravir demain?* (Mass.) *L'expérience du monde nous apprend bien vite que les hommes* DISTRIBUENT *sans discernement et le blâme et la louange.* (Vauven.) *La manière dont je vois* DISTRIBUER *l'éloge et le blâme donnerait au plus honnête homme l'envie d'être diffamé.* (Turgot.) *Le pouvoir qui donne les places est tout, du moment que l'opinion qui* DISTRIBUE *la considération n'est plus rien.* (Mme de Staël.) *Dieu* DISTRIBUE, *en dehors de la prévoyance des hommes, ses rigueurs et ses faveurs.* (Guizot.) *Les conseils sont un bien qu'on aime plus à* DISTRIBUER *qu'à recevoir.* (De Ségur.)

— Conduire, amener en divers lieux : *Ces conduites* DISTRIBUENT *l'eau dans tous les quartiers de la capitale.* ‖ Répartir en différents endroits : DISTRIBUER *habilement ses troupes. Dans les quatre parties du monde la religion* A DISTRIBUÉ *ses milices et placé ses vedettes pour l'humanité.* (Chateaub.)

— Disposer, agencer, coordonner : DISTRIBUER *avec art toutes les parties d'un discours.* DISTRIBUER *avec goût les ornements d'un édifice.* (Acad.)

— Classer, distinguer : *Les chasseurs* DISTRIBUENT *les bêtes fauves en noires et rousses ou carnassières.* (E. Chapus.)

— Archit. Diviser, aménager : DISTRIBUER *un appartement selon les exigences du confortable.*

— Jurispr. *Distribuer un procès*, En attribuer l'instruction à un juge : *Le président* A DISTRIBUÉ *votre procès à tel conseiller.* (Acad.)

— Typogr. *Distribuer les lettres*, Répartir les caractères dans leurs différentes casses. ‖ *Distribuer les balles*, Les frotter l'une contre l'autre pour y répartir l'encre d'une façon égale. ‖ Cette dernière locution est tout à fait tombée en désuétude, les balles ayant été remplacées par les rouleaux.

— Fam. Donner au hasard, sans distinction : DISTRIBUER *des coups de chapeau, des saluts, des coups de poing.*

Se distribuer v. pr. Etre distribué, être réparti : *C'est par l'intermédiaire de son intendant que* SE DISTRIBUENT *ses aumônes.*

— Etre porté, se répandre : *Le sang* SE DISTRIBUE *du cœur dans les artères.*

— **Syn. Distribuer, départir, dispenser**, etc. V. DÉPARTIR.

DISTRIBUTEUR, TRICE s. (di-stri-bu-teur, tri-se — rad. *distribuer*). Celui, celle qui distribue : *Un* DISTRIBUTEUR *de vivres.* ‖ Dispensateur : *Fuyez cette gloire dont le démon est le véritable* DISTRIBUTEUR. (Pasc.) *Le vers immortel de Molière :*

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

fut la devise de tous les DISTRIBUTEURS *de la gloire.* (J. de Maistre.)

— s. m. Mécan. Nom donné à divers appareils qui servent à distribuer la matière soumise à l'action des machines : *La pâte, étant introduite dans le* DISTRIBUTEUR, *est amenée au dehors de celui-ci par une vis sans fin.* (Dict. des arts et manuf.) *Le double mouvement de l'envideur et du* DISTRIBUTEUR *gravite autour d'une tige fixe pendant la rotation de la broche.* (Dict. des arts et manuf.) ‖ Appareil employé dans les machines à vapeur pour établir alternativement la communication, d'une part entre la chaudière et l'une des faces du piston moteur, d'autre part entre l'autre face de ce piston et l'atmosphère ou le condenseur, suivant le système de la machine.

— **Encycl.** Mécan. Les *distributeurs* se divisent en deux classes, suivant que la machine est sans détente ou à détente. Pour opérer la distribution sans détente, on a tour à tour employé les robinets, les tiroirs à surfaces glissantes avec pression par la vapeur, les tiroirs à surfaces glissantes avec pression fixe et les soupapes.

Les robinets, à cause de leur simplicité, ont été les premiers *distributeurs* de vapeur appliqués aux petites machines; ils étaient à deux ou à quatre ouvertures communiquant avec deux ou quatre conduits, qui permettaient de distribuer la vapeur en dessus et en dessous du piston, et de lui donner écoulement après son travail produit. MM. Cavé et Maudslay se sont servis, dans leurs machines, de robinets ayant des dispositions entièrement différentes; ceux-ci, quoique combinés d'une manière ingénieuse, n'ont pas fait disparaître los inconvénients que présentent ces appareils : les fuites et les grippements. Aussi, malgré ces derniers perfectionnements, a-t-on presque abandonné d'une manière absolue l'usage de ces *distributeurs*. Toutefois, dans quelques machines oscillantes, on a mis à profit les tourillons du cylindre, en les transformant en de véritables robinets pour opérer la distribution.

Les appareils *distributeurs* généralement adoptés aujourd'hui sont ceux à surfaces glissantes, appelés *tiroirs*, mus par un excentrique, soit directement, soit par l'intermédiaire de leviers. Dans les machines à faible course, dont les cylindres n'ont que peu de hauteur, on emploie un tiroir que l'on désigne quelquefois sous le nom de *coquille*, à cause de sa forme évidée. Celui-ci, mis en mouvement par un excentrique, glisse sur la surface de la plaque des lumières, contre laquelle la vapeur, qui pénètre dans la boîte à tiroir, le force à s'appliquer. Lorsque le cylindre a une grande hauteur, on divise l'appareil *distributeur* en deux parties. Le tiroir se compose alors de deux coquilles, conduites par le même excentrique, placées l'une en haut et l'autre en bas du cylindre, et contenues toutes deux dans la même boîte à vapeur. Dans quelques machines à longue course, on a substitué à la division des coquilles un seul tiroir, d'une longueur à peu près égale à la hauteur du cylindre. Cet appareil, en forme de D, se compose d'un tuyau à section elliptique, dont les extrémités, recourbées à angle droit, glissent sur les surfaces dressées de la plaque des lumières, contre laquelle il est retenu par la pression de la vapeur introduite de la chaudière dans la boîte à tiroir. La vapeur, après avoir produit son effet sur le piston, s'échappe par ce tuyau, qui communique par une de ses extrémités avec le conduit d'échappement, pendant que son extrémité opposée découvre l'une des lumières et permet à la vapeur qui se présente de nouveau de pénétrer dans le cylindre derrière le piston. Ce tiroir, qui présente une très-grande surface à la pression de la vapeur, est dur à mettre en mouvement; aussi est-on obligé de le manœuvrer à la main lors de la mise en train. A cet effet, il est articulé à un système de leviers que commande une manette, sur l'arbre de laquelle est fixé un contre-poids qui sert à équilibrer le tiroir.

Pour remédier à l'inconvénient que présente l'emploi de ces *distributeurs*, qui exigent pour les mouvoir un effort d'autant plus considérable que la machine est plus puissante, on a établi des tiroirs à surfaces glissantes avec pression fixe, en cherchant à réduire la pression de la vapeur, ou, tout au moins, à lui faire équilibre. Un des moyens ingénieux employés pour atteindre ce but est l'application du tiroir à coquille, au sommet duquel est fixée l'une des extrémités d'une petite bielle attachée par l'autre à un piston mobile dans un cylindre. Lorsque la vapeur entre dans la boîte de distribution, elle presse sur le tiroir, qu'elle force à s'appliquer sur la plaque des lumières, et sur le piston, qu'elle tend à soulever. De ces effets en sens contraires, il résulte que le tiroir n'est plus pressé qu'avec la différence des deux efforts, différence que l'on peut rendre aussi faible que l'on veut en augmentant le diamètre du piston, et par suite sa surface. Une autre disposition, due à M. Desgranges, consiste à faire glisser le dessus et le dessous du tiroir, d'un côté sous le couvercle de la boîte à tiroir, et de l'autre sur la plaque des lumières. Ce *distributeur*, dont la forme n'est plus celle d'une coquille, mais bien d'un cadre rectangulaire, permet à la vapeur sortant du cylindre de passer par son ouverture centrale et de s'échapper par un tuyau qui lui correspond immédiatement au-dessus; cette vapeur de l'intérieur du cadre fait équilibre à la pression de celle qui agit contre l'extérieur. La disposition la plus fréquemment employée, surtout pour les machines de bateaux, consiste en un tiroir ou tuyau ayant la forme d'un demi-cylindre ouvert par ses deux extrémités, et portant à chacune d'elles une partie plane dressée. Des garnitures de chanvre, placées vis-à-vis des surfaces frottantes, divisent la boîte de distribution en trois compartiments dont les extrêmes communiquent entre eux par le tiroir lui-même, et l'un de ces deux derniers compartiments avec le condenseur par un conduit spécial. La vapeur de la chaudière arrive par une ouverture pratiquée dans le compartiment du milieu, d'où elle se rend dans le cylindre par une des lumières. Un système à peu près analogue à celui-ci était employé autrefois dans les machines, auxquelles on donnait un aspect monumental; le *distributeur* se composait de deux boîtes distinctes, divisées chacune en deux compartiments par des garnitures entourant la partie circulaire d'un tiroir de forme cylindrique. Dans certaines machines horizontales, on a appliqué des *distributeurs* de ce genre, mais beaucoup moins compliqués; ils étaient formés de deux pistons fixés à la même tige, qui divisaient la boîte de distribution en trois compartiments; celui du milieu recevait constamment la vapeur de la chaudière, tandis que les deux autres communiquaient aussi constamment avec le condenseur ou l'atmosphère.

Les *distributeurs* à soupape sont principalement employés dans les fortes machines; l'expérience montre que ces appareils se comportent bien jusqu'à 28 ou 30 tours. On distingue les soupapes simples et les soupapes doubles ou de Cornouailles. Les premières ont l'inconvénient d'exiger un effort considérable pour être soulevées, d'occasionner des chocs et de ne pas offrir immédiatement une issue assez grande à la vapeur. Les secondes, qui font disparaître ces inconvénients, sont appelées soupapes de Cornouailles, parce que c'est dans ce comté, en Angleterre, qu'elles ont été inventées et appliquées aux machines d'épuisement des mines. Ces *distributeurs*, en se soulevant, livrent en même temps deux passages à la vapeur, et leur section d'écoulement est telle, qu'elle se trouve être deux fois plus grande, pour une même hauteur de soulèvement, que celle des soupapes simples. Ces appareils exigent une boîte spéciale pour chacun d'eux; il en résulte que, comme il en faut quatre pour le jeu d'une machine à double effet, la construction devient très-compliquée. Toutefois, l'avantage que l'on retire de l'annulation presque complète de l'effort nécessaire au jeu des soupapes rend ces *distributeurs* préférables à tous les autres dans les machines à simple mouvement de va-et-vient, comme le sont la plupart des pompes à feu.

Tous les appareils de distribution des machines sans détente peuvent servir pour les machines à détente, en y ajoutant une valve, une soupape ou une plaque, dont le jeu suspend l'introduction de la vapeur au moment où l'on veut que la détente commence. Les *distributeurs* pour détente se divisent en deux classes, suivant que la détente variable ne peut se faire qu'en arrêtant la marche de la machine, ou qu'elle doit être opérée, pendant la marche de la machine, à la main ou par le régulateur.

Parmi les *distributeurs* de la première classe, on rencontre la valve, employée dans quelques machines de bateaux, et placée sur le tuyau qui amène la vapeur. Ce système, avec lequel il est difficile d'obtenir une fermeture bien hermétique, a été remplacé, dans quelques machines de manufactures, par une soupape, qui reçoit, comme la valve, le mouvement d'une ou de plusieurs cames installées de manière à pouvoir faire varier leur position, et, par suite, changer la détente.

L'emploi d'une plaque glissante, due à M. Saulnier, est préférable aux appareils précédents. Ce *distributeur* se compose de deux boîtes superposées communiquant par une lumière percée dans la cloison qui les sépare. La vapeur entre d'abord dans la boîte supérieure, et presse sur une plaque glissante, mue par une tige spéciale, et recouvrant l'orifice de la cloison; puis elle passe dans la seconde boîte, qui renferme un tiroir établi dans les conditions ordinaires de ceux qui n'ont point de détente. L'orifice de la cloison s'ouvrant et se refermant deux fois par tour de volant, au moyen de la plaque glissante dite *plaque de détente*, l'entrée de la vapeur a lieu, dans la boîte à tiroir, à chaque coup simple du piston. Une variante de ce système consiste à faire la plaque de détente plus grande et à la percer d'une ouverture de même dimension que l'orifice de la cloison. Lorsque les deux vides sont en face l'un de l'autre, la vapeur pénètre dans la boîte à tiroir et par suite dans le cylindre; la détente commence aussitôt que la plaque, en montant ou en descendant, a recouvert l'ouverture de la cloison, et elle dure tout le temps que cette dernière reste fermée.

Tous ces appareils ont l'inconvénient d'augmenter l'espace libre des cylindres de toute la capacité de la boîte de distribution, et par suite de ne permettre à la vapeur d'agir sur le piston que par sa force expansive. Pour éviter cette détente anticipée, on se sert du tiroir ordinaire, auquel on donne des dimensions plus grandes que dans les machines sans détente, et on lui communique le mouvement au moyen d'un excentrique à ressorts, ou de la tige du piston, ou bien encore d'un excentrique circulaire. Ces deux derniers modes sont applicables à un système de leviers appelés à remplacer le premier mouvement. Avec ce genre de *distributeur*, il existe un moment très-court pendant lequel le dessus et le dessous du piston se trouvent à la fois en communication entre eux et aussi avec l'échappement. Malgré cet inconvénient, qui, du reste, est très-peu sensible, cet appareil de distribution est d'un bon usage.

Les *distributeurs* de la deuxième classe, qui ont pour but de changer instantanément la détente, ont été réglés, dans quelques machines, par l'action du modérateur. A cet effet, on les a disposés de telle manière que, lorsque la vitesse de la machine augmente ou diminue, le jeu du modérateur diminue ou accroisse la durée de l'introduction de la vapeur. C'est à l'aide de deux tiroirs jouant l'un sur l'autre que l'on est parvenu à faire les meilleurs *distributeurs* à détente; leur nombre et leurs dispositions sont très-variables. Ces appareils, tantôt mus par des cames ou par des excentriques différents, tantôt par un seul et même excentrique, sont composés, en général, d'un premier tiroir traversé par des conduits correspondants à ceux du cylindre, et d'une plaque de détente percée d'un certain nombre d'orifices ouvrant ou fermant les conduits du tiroir, selon la position du piston par rapport à la détente admise. De tous ces *distributeurs*, le meilleur pour les machines manufacturières est celui de M. Farcot, au moyen duquel le changement de la détente s'obtient en mettant en communication une double came, butoir des glissières ou des plaques, avec le modérateur, de façon à la régler suivant la force absorbée ou suivant la pression dans la chaudière.

— *Mouvement des distributeurs.* Les appareils de mise en mouvement varient suivant la nature des *distributeurs*. Les plus ordinairement employés sont les excentriques circulaires, triangulaires et à ressauts, placés sur l'arbre du volant ou dans un cadre; mais, lorsque les machines sont destinées à marcher à volonté dans les deux sens, la tige du tiroir est attachée à un levier de changement de marche, qui se manœuvre à la main et dont l'extrémité inférieure est munie d'un manneton sur lequel s'accroche une bielle à double fourchette. Dans les machines de bateaux et dans les locomotives, ce système est remplacé par la coulisse de Stephenson, qui a l'avantage de servir en même temps pour faire varier la détente obtenue à l'aide du recouvrement. Dans les machines oscillantes, on a profité de l'oscillation du cylindre pour donner le mouvement de va-et-vient aux tiroirs; dans celles à une seule bielle, on a encore utilisé le mouvement oscillatoire de cette dernière pièce.

La course des tiroirs est égale à deux ou trois fois la largeur des lumières, suivant les cas, et la surface qu'ils doivent avoir est au plus égale à huit fois la section d'une lumière d'introduction. La course des soupapes est toujours égale au moins au quart de leur diamètre; les longueurs des leviers, bien que devant avoir une fois et demie cette course, sont souvent plus grandes, par suite de dispositions particulières.

Les dimensions des *distributeurs* se déterminent d'après celles des orifices par lesquels se fait la distribution. Lorsque celle-ci s'opère au moyen de tiroirs, les orifices sont rectangulaires et prennent le nom de lumières; quand elle a lieu au moyen de soupapes, elles sont annulaires. La section des lumières diffère de celle des soupapes, en ce que, ces dernières étant mues par des appareils à déclics, l'ouverture est instantanée; tandis que, les tiroirs étant mis en mouvement par des excentriques, l'ouverture des lumières se fait petit à petit. Il faut donc, pour avoir le plus de section d'écoulement possible au moment où le tiroir découvre les

lumières, donner à celles-ci une grande largeur. La plus grande longueur qu'elles puissent atteindre est le diamètre du piston ; on prend généralement cinq ou six fois la largeur. L'ouverture annulaire des soupapes doit être au moins égale à la section de l'orifice d'introduction de la vapeur dans le cylindre, et le rapport qui existe entre la section des orifices des soupapes et celle des lumières est environ de 1 à 2. V. DISTRIBUTION.

Pour compléter ces renseignements généraux, sur lesquels nous sommes obligé de passer rapidement, on peut consulter les traités de machines à vapeur de MM. Bataille et Julien, Ortolan, de Pambour, etc.; le *Guide du mécanicien* de MM. Flachat, Petiet et Polonceau ; le *Traité des chemins de fer*, de Perdonnet ; ainsi que les diverses publications industrielles de machines, telles que celles de M. Armengaud, de M. Oppermann, de Cuyper ; les *Annales des mines*, etc.

DISTRIBUTIF, IVE adj. (di-stri-bu-tiff, i-ve — rad. *distribuer*). Qui distribue, qui opère une distribution : *Mesures* DISTRIBUTIVES. *Méthode* DISTRIBUTIVE. ‖ *Justice distributive*, Celle qui récompense ou punit chacun selon ses œuvres : *La* JUSTICE DISTRIBUTIVE *est celle qui ordonne des peines et des récompenses.* (Acad.)

— Gramm. Qui marque une distribution : *Particule* DISTRIBUTIVE. *Pronom* DISTRIBUTIF.

— Log. *Sens distributif*, Celui dans lequel on considère une collectivité suivant tous les individus qui la composent : « Les jeunes gens sont inconsidérés, » *est une proposition vraie dans le sens collectif, mais fausse dans le sens* DISTRIBUTIF, *parce qu'elle n'est pas sans exception.* (Acad.)

— **Antonymes**. Commutatif (en parlant de la justice). — Collectif.

DISTRIBUTION s. f. (di-stri-bu-sion — rad. *distribuer*). Action de distribuer, répartition : *Il faut apporter du discernement dans la* DISTRIBUTION *de ses aumônes. Je supplie Votre Majesté de faire la* DISTRIBUTION *de cet or à ces braves Espagnols.* (Volt.)

. . . . La consolation
D'avoir fait de ses biens la *distribution*
Répand au fond du cœur un repos sympathique,
Certaine quiétude, et douce, et balsamique.
REGNARD.

— Action ou manière de répartir en plusieurs endroits : *Veiller à une sage* DISTRIBUTION *d'un corps de troupes. La* DISTRIBUTION *des eaux de la ville.*

— Classement : *La* DISTRIBUTION *des animaux en familles a facilité l'étude de la zoologie.*

— *Distribution des prix*, Solennité dans laquelle une académie, un collége, un concours récompensent ceux qui ont été jugés les plus méritants : *Dans les* DISTRIBUTIONS DE PRIX *des écoles, on n'est pas chiche de couronnes : il y en a pour tous les élèves, même pour ceux qui ne savent pas lire.* (L.-J. Larcher.)

— Econ. pol. *Distribution des richesses*, Ensemble des conditions suivant lesquelles a lieu la répartition de la richesse entre les divers membres de la société : *L'économie politique est le recueil des observations faites sur les phénomènes de la production et de la* DISTRIBUTION DES RICHESSES. (Proudh.) *L'économie politique est la science de la production et de la* DISTRIBUTION DES RICHESSES. (Proudh.) ‖ *Distribution du travail*, Affectation des divers travaux à chaque spécialité de travailleurs : *Sans* DISTRIBUTION *judicieuse* DU TRAVAIL, *d'immenses efforts et de minimes résultats.* (E. de Gir.)

— Jurispr. *Distribution par contribution*, Répartition, entre les créanciers, au prorata de leurs droits, des deniers provenant de la saisie de leur débiteur.

— Dr. canon. *Distributions manuelles*, Répartition, entre les membres d'un chapitre, des fruits et revenus qui en dépendaient.

— Typogr. Répartition dans leurs casses respectives des caractères d'une forme, après le tirage. ‖ Caractères à distribuer : *La plupart des coquilles proviennent d'une mauvaise* DISTRIBUTION.

— Littér. Disposition, arrangement : *La* DISTRIBUTION *des parties d'un discours. Il y a dans cet ouvrage une sage* DISTRIBUTION *de parties, quelque chose de régulier et de progressif à la fois, qui plaît à la pensée.* (Villem.)

— Archit. Division, agencement : *La* DISTRIBUTION *de cet appartement est fort commode.*

— Peint. Manière de disposer, de combiner : *Une sage* DISTRIBUTION *de lumière. La* DISTRIBUTION *de ces teintes et demi-teintes est trop heurtée.*

— **Encycl.** Hydraul. *Distributions d'eau.* On a aujourd'hui généralement compris la nécessité de pourvoir les centres de population un peu importants d'une abondante *distribution* d'eau. Cette eau doit satisfaire à diverses exigences. Les eaux naturelles diffèrent beaucoup entre elles par la proportion et la nature des substances qu'elles tiennent toujours en dissolution, par leur température, leur limpidité, etc. Les matières étrangères que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les sels de chaux, de fer, de magnésie, les alcalis, l'acide carbonique et quelques matières organiques.

Les alcalis communiquent en général à l'eau une saveur douce et un peu fade. Les eaux contenant du sulfate de chaux ont une saveur crue et lourde fort désagréable. L'acide carbonique et le carbonate de chaux communiquent, au contraire, à l'eau une saveur fraîche et agréable. Le fer se rencontre dans l'eau en quantités très-faibles ; si la proportion augmente, les eaux deviennent impropres aux usages domestiques. La chaux et la magnésie, en petites quantités et à l'état de carbonates, ne sont pas nuisibles ; au contraire. Mais si la proportion devient trop forte, et surtout si le sel est un sulfate, l'eau devient impropre à la cuisson des légumes, au savonnage, aux usages industriels. On dit alors que l'eau est *dure*, qu'elle est *crue*. Le degré de crudité de l'eau se constate au moyen de la dissolution alcoolique de savon. Celle-ci produirait dans l'eau pure une mousse abondante et persistante, que les sels de chaux et de magnésie décomposent et transforment en grumeaux. La dissolution est contenue dans des burettes graduées, de sorte que chaque division ou degré présente un décigramme de savon, neutralisé par un litre d'eau soumise à l'expérience, et correspond à un centigramme de carbonate de chaux pour la même quantité d'eau. La confection du thé, de la bière, du pain, est presque impossible avec des eaux dures. De plus, ces eaux présentent un inconvénient grave par rapport aux appareils de *distribution* : elles déposent dans les conduites des croûtes calcaires qui les obstruent et en compromettent la solidité.

Enfin, les eaux destinées aux usages domestiques ne doivent renfermer que des quantités très-faibles de matières organiques. La qualité de l'eau est d'autant meilleure que cette proportion est plus faible. C'est cette dernière condition qui est le moins souvent remplie pour les eaux qui servent à l'alimentation des principales villes de l'Europe, et de Londres en particulier. A Paris, les eaux de Chaillot sont les plus défectueuses sous ce rapport.

On peut débarrasser l'eau des matières organiques en la faisant légèrement bouillir ou en la faisant passer à travers des couches de sable ou de charbon, ou d'autres matières pulvérulentes. C'est, au reste, ce qui se fait de soi-même pour les eaux de source les plus pures, qui n'arrivent à leurs réservoirs naturels qu'après avoir filtré à travers des couches perméables. On a voulu réaliser artificiellement ce mode naturel d'épuration en filtrant les eaux troubles ; mais il réussit mal et coûte cher, en raison de la grande étendue de terrain dont il faut disposer.

En général les eaux de source sont les plus propres à l'alimentation des villes, parce qu'elles sont fraîches et claires. Il suffira que leur degré hydrométrique ne soit pas trop élevé.

Lorsque les sources se réunissent naturellement dans des bassins, il suffit de modifier quelque peu ceux-ci, de les consolider, de les entourer et de les couvrir pour les mettre à l'abri de l'insolation ; on peut alors faire partir les conduites de ces bassins. Mais ce cas est rare, et l'on est souvent obligé de faire des recherches d'eaux souterraines.

L'art de chercher les sources et de recueillir les eaux souterraines par des procédés analogues à ceux du drainage est assurément très-ancien. Les càris de la Perse, ainsi que beaucoup de travaux romains, l'attestent suffisamment. Au reste, les eaux des Prés-Saint-Gervais, qui contribuent en partie à l'alimentation de Paris, ne sont pas obtenues autrement.

L'eau de la pluie s'infiltre dans la terre jusqu'à ce qu'elle rencontre des surfaces imperméables sur lesquelles elle s'écoule. Pour que le drainage d'un terrain fournisse une source, il faut que la couche poreuse qui reçoit les eaux présente une épaisseur verticale suffisante au-dessus des tuyaux collecteurs, ou une puissance assez considérable sur des plateaux qui dominent l'emplacement de ces mêmes tuyaux, afin que l'eau mette pour traverser ces masses un temps plus long que celui qui s'écoule entre les plus fortes pluies. De plus, il faut que la disposition du sous-sol imperméable soit telle, que les eaux rencontrent les collecteurs et puissent s'y écouler. Pour ce qui est du volume d'eau que l'on peut réunir par un travail de ce genre, il est très-incertain. On peut assez souvent fixer un maximum impossible à dépasser ; mais il est très-rare que l'on puisse prévoir à l'avance le volume d'eau que l'on recueillera.

Les sources de la Champagne, dites de la *Somme-Soude*, que l'on veut amener à Paris, fourniront un exemple de ce mode de réunion des eaux.

Quand on a fait choix des eaux qui doivent être distribuées dans une ville, il faut, suivant les cas, les élever à l'aide de machines dans des réservoirs supérieurs à tous les points qu'elles doivent desservir, ou bien les amener dans ces réservoirs à l'aide de conduites ou d'aqueducs convenables, si le niveau des sources est assez élevé.

Les travaux qui servent à dériver ainsi les eaux de source sont extrêmement variés et fort importants quelquefois. V. DÉRIVATION.

Si le volume d'eau est considérable et que le terrain s'y prête, on se sert de canaux ouverts à la surface du sol. Tel est le canal de l'Ourcq, qui sert à la fois à la *distribution* des eaux et à la navigation. Pour des volumes d'eau moins considérables, qui se perdraient par les fuites, l'évaporation, etc., on a recours à des rigoles en maçonnerie, qui constituent les aqueducs proprement dits. Ces rigoles sont quelquefois exécutées à ciel ouvert ; mais il vaut mieux les couvrir et les placer à une petite profondeur au-dessous du sol, pour mettre l'eau à l'abri de l'évaporation, et la conserver fraîche et pure pendant tout son parcours. L'aqueduc doit être en général à une faible profondeur au-dessous du sol ; mais cette condition ne peut pas être observée dans tous les cas. On est souvent forcé d'entrer en souterrain pour passer les montagnes, ou bien de franchir des vallées profondes à l'aide d'aqueducs monumentaux. Les Romains ont laissé à cet égard des modèles nombreux. L'aqueduc du pont du Gard est connu de tout le monde ; mais on rencontre en Algérie, aux environs de Cherchell, des monuments de cette espèce plus remarquables encore. En France, l'aqueduc de Roquefavour, qui amène à Marseille les eaux de la Durance, n'a rien à envier aux plus beaux et aux plus grands ouvrages de cette espèce. Cependant ces travaux d'art doivent être évités autant que possible à cause des grandes dépenses qu'ils entraînent. Aujourd'hui que l'on a à sa disposition les tuyaux de fonte, inconnus des anciens et si peu coûteux, il est beaucoup plus simple et plus économique de conduire les eaux d'un côté à l'autre d'une vallée au moyen de siphons renversés.

La dérivation des sources n'est pas le seul mode employé pour créer des *distributions* d'eau. Dans la plupart des villes importantes, l'ingénieur a le choix entre l'élévation de l'eau des fleuves qui les traversent et la dérivation de sources plus ou moins éloignées. Les sources donnent généralement une eau plus pure et plus fraîche que les machines, mais elle revient plus cher. C'est aux ingénieurs à choisir entre les divers procédés, et à savoir si la qualité des eaux de source compensera leur excédant de prix.

Les pompes destinées à élever l'eau sont mises en mouvement par des moulins à vent, des roues hydrauliques ou des machines à vapeur. Les soupapes des pompes de *distribution* sont les organes les plus importants de ces appareils. On adopte généralement aujourd'hui les soupapes dites de Cornouailles, ou bien les soupapes à clapets très-soignées. Autrefois, on élevait l'eau au haut d'une tour, d'où elle était reçue dans une cuvette de *distribution*. Les pompes actuelles refoulent directement dans les tuyaux, pourvus de distance en distance de réservoirs d'air, pour amortir les chocs.

L'emploi d'un moteur hydraulique est celui qui convient le mieux. Dans tous les cas où ils sont possibles, ils réalisent une véritable économie ; c'est ainsi qu'on a remplacé par une roue hydraulique la machine à vapeur qu'on avait assez légèrement substituée, il y a vingt-cinq ans, à l'ancienne machine de Marly. Les machines à vapeur que l'on emploie, lorsqu'on y est forcé, sont les machines de Cornouailles, à simple effet, réglées par des cataractes, au lieu des machines à double effet et à détente et condensateur, avec volant.

Les eaux amenées par les aqueducs ou refoulées par les machines sont habituellement rassemblées dans des réservoirs situés aux points les plus élevés du périmètre à desservir par la *distribution*. Le liquide se rend ensuite, par l'action seule de la pesanteur, aux points à desservir.

Les réservoirs servent à accumuler les eaux fournies pendant le repos de la *distribution*, afin de parer aux chances de dérangement ou d'interruption dans le débit des machines et des sources. Ils créent aussi un fonds de réserve pour parer aux événements inattendus, tels que les incendies. On les construit en tôle ou en maçonnerie. L'un des plus remarquables est celui qui vient d'être construit sur les hauteurs de Passy. Il occupe 6,000 mètres de superficie et est partagé en trois bassins contenant ensemble 25,200 mètres cubes d'eau.

Lorsque l'eau est rassemblée dans des réservoirs situés en des points d'une altitude suffisante, il ne reste plus qu'à la distribuer dans la ville à l'aide de conduites. Celles-ci débouchent ordinairement au fond des réservoirs, ainsi que les tuyaux de vidange. S'il s'agit de petits tuyaux, de simples robinets placés à l'extérieur suffisent pour toutes les manœuvres ; mais, pour les conduites d'un diamètre un peu considérable, ce mode de fermeture n'est plus suffisant. L'ouverture évasée de chaque tuyau est alors garnie d'une soupape de fond que l'on manœuvre du haut du réservoir comme une vanne d'écluse, au moyen d'une tige filetée.

Les tuyaux que l'on emploie le plus ordinairement dans les villes sont en fonte. Ils sont gouvernés par un grand nombre de robinets dont les fonctions sont assez différentes. Les uns servent à isoler des autres parties une portion de la conduite ; on les nomme robinets d'arrêt. On en doit placer aux orifices de tous les branchements, pour que la marche de la conduite maîtresse ne soit pas compromise lorsqu'il arrive des accidents aux conduites secondaires. Des robinets de vidange sont placés aux points inférieurs des conduites. Enfin, on place des robinets de service sur tous les points où l'eau s'écoule à l'air libre. La disposition et le volume de tous ces robinets dépendent de leur destination.

Il nous reste à dire comment l'eau est vendue aux habitants des villes. Deux systèmes sont en usage : celui de la *distribution* discontinue est le plus simple. Pendant une partie de la journée la conduite est ouverte, et l'abonné en profite pour remplir un réservoir d'une capacité déterminée. Ce système est essentiellement défectueux.

L'autre système consiste dans un écoulement continu, par un orifice assez petit pour ne laisser couler qu'une quantité d'eau déterminée dans un temps donné. Ces orifices s'obstruent facilement et font que ce procédé ne vaut pas mieux que le précédent. Le meilleur système serait d'avoir des compteurs analogues à ceux du gaz. Le moment ne peut pas tarder cependant où la question sera définitivement résolue dans ce sens, ce qui donnera à l'abonné toute facilité pour prendre de l'eau à sa volonté, sauf à compter ensuite avec l'administration.

Nous passons maintenant à la partie technique de la question.

Nous avons déjà dit que les eaux nécessaires à l'alimentation d'une ville sont d'abord amenées par des canaux, ou élevées, à l'aide de pompes, dans de grands réservoirs ou châteaux d'eau. On couvre habituellement ces réservoirs, pour éviter l'insolation et la fermentation qui en serait la conséquence. On filtre les eaux avant de les amener dans les tuyaux de conduite.

Le réseau entier des tuyaux se compose de trois sortes de conduites :

Les conduites d'alimentation, qui partent des réservoirs pour se rendre dans les différents quartiers (elles ont à Paris 80 centimètres de diamètre) ; les conduites de *distribution*, qui s'embranchent sur les premières et suivent les différentes rues d'un quartier (à Paris elles ont 10 centimètres de diamètre) ; enfin les petits tuyaux de plomb, qui s'embranchent sur les précédents pour se rendre dans les diverses maisons, aux bornes-fontaines, etc.

L'eau pourrait s'élever partout au niveau du réservoir, s'il n'y avait nulle part de perte de charge ; mais ces pertes se reproduisent pour ainsi dire à chaque point du réseau.

Outre la perte de charge due aux frottements, perte qui, dans chaque tuyau, est proportionnelle à sa longueur (v. CONDUITE), il faut tenir compte de celles qui sont dues aux renflements, aux étranglements, aux coudes et aux branchements.

Lorsque le tuyau s'élargit, on dit qu'il y a renflement ; si v est la vitesse dans le petit tuyau, et v' la vitesse dans le grand, v est plus grand que v'. Le jet liquide affluent choque donc constamment la colonne élargie, et il résulte du choc une perte de travail.

Lorsque, au contraire, il y a étranglement, le choc se produit contre la partie de la paroi solide qui forme barrage.

On évite en grande partie les chocs, et les pertes de charge qui en résulteraient, en raccordant les deux tuyaux au moyen d'un tube conique, dont l'angle au sommet aille jusqu'à 12 ou 14 degrés.

Au moment où les filets liquides arrivent dans un coude, ils doivent changer brusquement de direction ; ce changement entraîne toujours une perte de travail, d'autant plus grande qu'il est plus brusque. On doit donc faire en sorte qu'il ne s'opère que graduellement ; pour cela on relie les deux tuyaux par un tuyau courbe dont la courbure ne soit pas trop grande.

Un coude bien arrondi, et dont le rayon de courbure est assez grand, ne produit pas de perte sensible.

Il y a encore perte de charge au point où un petit tuyau s'embranche à angle ouvert sur un plus gros. Dans ce cas, la perte tient à deux causes : d'abord à la variation brusque dans la direction de la vitesse, et ensuite à la contraction de la veine, suivie d'épanouissement.

On a des formules pour calculer toutes les pertes de charge dont nous venons de parler ; mais ces formules sont peu sûres, en sorte qu'il vaut mieux recourir aux tables.

La perte de charge, dans chaque cas, peut toujours être déterminée par l'expérience au moyen du piézomètre différentiel de M. Bellanger.

Nous remarquerons, au reste, que, sur une conduite d'une grande étendue, la perte due au frottement l'emporte toujours sur toutes les autres. On peut donc négliger celles-ci dans une première approximation. Ainsi, dans le calcul d'une conduite compliquée, on suppose ordinairement que la charge, en chaque point de branchement, est la même dans toutes les conduites qui y prennent naissance.

D'ailleurs, on doit toujours calculer les diamètres des tuyaux, de manière à pouvoir obtenir à volonté, par l'ouverture de robinets spéciaux, une quantité d'eau bien supérieure à celle dont on a besoin journellement. Il faut, en effet, prévoir les cas d'incendie, etc. On est donc toujours en mesure de n'obtenir que la dépense voulue en étranglant convenablement les vannes.

Voici les formules généralement adoptées

par les ingénieurs pour le calcul d'une *distribution* d'eau.

La perte de charge par mètre, dans un même tuyau cylindrique, est

$$J = \frac{4}{D}\,0{,}001 \times 0{,}0002955\,U^{\frac{12}{7}},$$

D désignant le diamètre du tuyau et U la vitesse de l'eau dans ce tuyau.

Le passage de l'eau du réservoir supérieur dans le premier tuyau donne lieu à une perte de charge représentée par

$$1{,}49\,\frac{U_1^2}{2g},$$

U_1 désignant la vitesse dans ce premier tuyau, et g l'intensité de la pesanteur.

Enfin le passage de l'eau d'un tuyau principal dans un tuyau secondaire donne aussi lieu à une perte de charge qu'on peut représenter de même par

$$1{,}49\,\frac{U_1^2}{2g},$$

U_1 désignant la vitesse dans le tuyau secondaire. Ces formules suffisent pour résoudre dans son ensemble le problème d'une *distribution*. En effet, il est clair que si le parcours, la pente et les dimensions de la conduite sont donnés, on pourra aisément, au moyen de ces trois formules, calculer la charge réelle en chaque point, par conséquent la vitesse et enfin le débit. Et si, comme cela a toujours lieu, la conduite est donnée de parcours et de pente ainsi que le débit en chaque point, et que les diamètres seuls soient inconnus, les mêmes équations feront connaître ces diamètres, puisqu'ils seront en nombre égal à celui des inconnues de la première question.

Les conduites de gaz sont entièrement semblables aux conduites d'eau, et tout ce que nous venons de dire des pertes de charge aux étranglements, aux coudes et aux branchements s'y applique naturellement ; mais la théorie de la *distribution* des gaz est encore moins avancée que celle de la *distribution* des liquides.

— Mécan. *Machines à vapeur*. On nomme *distribution* l'ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la chaudière et avec le tuyau d'échappement. Les différents appareils dont se composent les *distributions* sont : les tuyaux d'admission de la vapeur dans les boîtes à tiroir, les distributeurs, les conduits de vapeur attenant aux cylindres, les mouvements des distributeurs et les modérateurs.

On entend encore par *distribution* la manière dont la vapeur se répartit dans le cylindre, les effets qu'elle produit, et la marche des tiroirs, comparativement à celle du piston.

Pour que la *distribution* de vapeur se fasse d'une manière convenable, l'expérience a prouvé qu'il faut : 1° que l'affluence dans le cylindre n'ait lieu que pendant une portion de la course du piston ; 2° qu'on laisse à la vapeur introduite la facilité de pouvoir produire encore une certaine quantité de travail par expansion ; 3° qu'on facilite l'évacuation dans l'atmosphère ou au condenseur avant la fin de la course ; 4° qu'on introduise la vapeur en sens contraire du mouvement avant que le piston ait commencé sa course rétrograde.

Si, dans les machines sans détente, les orifices s'ouvraient et se fermaient exactement au moment où le piston change de direction, la pression de la vapeur diminuerait depuis l'instant de l'admission jusqu'à celui où le piston arriverait au milieu de sa course, et augmenterait, à partir de ce point jusqu'à la fin, pour redevenir la même qu'au commencement de l'admission ; en effet, la pression dans le cylindre varie en raison inverse de la vitesse du piston, et, par suite, elle s'abaisse au moment où celui-ci va le plus vite. L'accroissement de tension vers l'extrémité de la course occasionnerait donc une perte assez forte, une partie de la vapeur arrivant trop tard pour agir utilement. Une seconde cause de perte proviendrait de ce que la vapeur qui aurait déjà agi opposerait au mouvement inverse du piston un excès de contre-pression qui décroîtrait, il est vrai, à mesure que la vapeur s'échapperait, mais qui n'en développerait pas moins un travail négatif assez considérable pendant les premiers instants de la course ; cette résistance augmenterait, d'ailleurs, à mesure que la machine marcherait plus vite.

Pour supprimer cette seconde cause de perte et diminuer la première, on a eu recours à l'*avance* du tiroir, qui suspend l'introduction de la vapeur avant la fin de la course et change le travail négatif en travail positif. L'économie de vapeur résultant de ce système de réglementation est d'autant plus considérable, que les pistons des machines fonctionnent plus vite. Outre ces avantages, l'avance présente celui de rendre moins sensibles et même d'annuler les chocs qui ont lieu au passage des points morts, dans les articulations des pièces. Pour donner cette avance au tiroir, il suffit de modifier d'une petite quantité l'angle de calage de l'excentrique qui le conduit.

Un autre moyen de réglementation des distributeurs consiste à donner aux parties planes ou surfaces frottantes des tiroirs une largeur plus grande que celle des lumières,

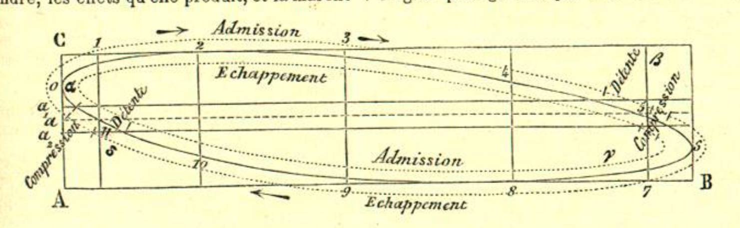

de façon que les ouvertures d'introduction et d'émission soient recouvertes à la fois pendant un certain temps. Ce mode, que l'on appelle *recouvrement*, permet à la vapeur d'agir avec détente sous le piston, pendant que celle du coup précédent se comprime derrière lui dans l'espace libre. Ce recouvrement est fait de telle façon, qu'à la fin de la course du piston la vapeur comprimée atteigne la tension de celle de la chaudière, et, par suite, que la liberté des cylindres cesse d'être une cause de perte.

Dans les machines fonctionnant à de grandes vitesses, comme les locomotives, on a réuni l'avance et le recouvrement.

La perte de travail qui résulte de l'échappement anticipé, lorsqu'on veut commencer à détendre en un point de la course du piston très-rapproché de sa position initiale, peut être évitée en donnant au tiroir un recouvrement intérieur, qui ne soit que juste suffisant pour que les lumières ne puissent jamais se trouver découvertes simultanément.

Pour comparer la marche du piston à celle du tiroir, et connaître par suite, pour chaque position du piston, l'ouverture correspondante des lumières, soit à l'introduction, soit à l'échappement, on divise la circonférence décrite par le bouton de la manivelle en un nombre pair de parties égales, en partant de l'un des points morts ; puis, de chacune de ces divisions comme centre et avec un rayon égal à la longueur de la bielle, on décrit des arcs de cercle qui vont couper le prolongement de la tige du piston aux points où doit se trouver le tourillon par lequel il s'emmanche avec la bielle. On numérote les divisions en prenant pour 0 la position de laquelle on est parti, soit pour le cercle, soit pour la droite. On fait la même opération pour le tiroir, en mettant le signe 0 aux points où se trouvent l'excentrique et le tiroir au moment où la manivelle part de son point mort, de façon que les mêmes chiffres indiquent sur la manivelle, le piston, le centre de l'excentrique et le tiroir, les positions qui se correspondent.

Ce premier tracé effectué, on construit la courbe qui aurait pour abscisses et ordonnées les distances parcourues par le piston et par le tiroir.

Il est facile de déduire, de la figure de cette courbe, toutes les circonstances de la *distribution*. Ainsi, si l'on mène ab parallèle à AB, à la distance $\frac{AC}{2}$, qui représente la demi-course du tiroir, cette ligne coupera la courbe en deux points, dont les abscisses donneront les positions du piston pour lesquelles le tiroir est au milieu de sa course.

L'admission commençant quand le tiroir a dépassé sa position moyenne d'une quantité égale au recouvrement extérieur, et cessant quand le tiroir est revenu à la position où cette admission avait commencé, on trace des deux côtés de ab des parallèles $a_1 b_1$ et $a_2 b_2$, à des distances de ab égales au recouvrement extérieur ; les intersections de la courbe avec ab indiquent les positions du piston pour lesquelles commence et finit l'admission dans l'une des demi-courses du piston ; γ et δ donnent de même les positions analogues pour l'autre demi-course. Si le tiroir a un recouvrement intérieur, on mène de nouvelles parallèles à AB, qui déterminent de même sur la courbe les positions des pistons pour lesquelles commencent les périodes d'échappement et de compression ; sinon c'est la ligne AB qui les donne réellement.

Cette courbe suffit à elle seule pour déterminer toutes les phases du travail de la vapeur. La durée de chacune des périodes, admission, détente, échappement et compression, est indiquée à l'extérieur pour la face droite du piston, et à l'intérieur pour la face gauche.

D'autres procédés sont encore employés pour construire la courbe de régulation ; on peut citer ceux de MM. Reech et Fauveau, ainsi que ceux de MM. Moll et Montety, ingénieurs de la marine, dont la courbe donne approximativement la quantité dont il faut augmenter ou diminuer l'angle de calage.

Enfin, pour obtenir avec précision les fonctions du tiroir, on a recours à l'indicateur de Watt et au régulomètre de M. Mouche. V. DÉTENTE, DISTRIBUTEUR, DIAGRAMME, INDICATEUR, TIROIR.

— Théât. On appelle *distribution* le choix fait de tels ou tels artistes pour remplir les rôles d'une pièce. C'est ainsi que l'on dit : « Telle pièce a été distribuée à MM. tels et tels, à Mmes telles et telles, » ou : « Tel rôle a été distribué à M. un tel, » ce qui signifie que la pièce, ou le rôle en question, sera joué par les artistes désignés. On sait que les artistes remplissent différents emplois, qualifiés chacun d'une façon particulière : *premier rôle*, *jeune premier*, *amoureux*, *premier* ou *deuxième comique*, *troisième rôle*, *grime*, *jeune première*, *amoureuse*, *ingénue*, *coquette*, *soubrette*, *duègne*, etc. L'auteur place en marge de chaque rôle la désignation de l'emploi auquel celui-ci appartient ; puis il s'entend avec le directeur sur la *distribution* de la pièce, c'est-à-dire sur le choix des artistes chargés de l'interpréter, attendu que, dans chaque théâtre, plusieurs sujets sont chargés de remplir le même emploi, et que c'est à l'auteur et au directeur à juger si tel ou tel rôle rentre mieux dans le genre de talent et dans les facultés de tel ou tel comédien. Une fois la *distribution* arrêtée, on procède aux études et aux répétitions de la pièce, puis on s'occupe de la distribuer en double, c'est-à-dire de charger un certain nombre d'artistes d'apprendre les rôles qui doivent être remplis par d'autres, afin d'être tout prêts à remplacer ceux-ci à l'improviste, en cas d'indisposition ou de tout autre empêchement de la part de ces derniers.

— Econ. soc. *Distribution des richesses.* V. RICHESSE.

Distribution des aigles (LA) ou le **Serment de l'armée fait à l'empereur après la distribution des aigles, au Champ-de-Mars** (5 décembre 1804), tableau de David ; musée de Versailles. Napoléon est debout devant son trône, au milieu d'une espèce de tente élevée au Champ-de-Mars. Cette longue décoration, composée de trois pavillons réunis par deux arrière-corps, est surmontée d'aigles et de banderoles flottantes, ornée de colonnes triomphales et de riches draperies. L'empereur, entouré des princes, des princesses, des grands dignitaires, des ministres, des grands officiers, des membres du corps diplomatique et des représentants des premiers corps constitués, vient de faire à la grande armée la distribution des aigles et de lui adresser ces paroles : « Soldats, voilà vos drapeaux : ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement ; elles seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire. Vous le jurez ? — Nous le jurons ! » répète l'armée entière ; et les aigles s'inclinent devant le souverain, et les maréchaux élèvent leurs bâtons de commandement. Le groupe formé par ces derniers occupe le centre de la composition de David. A droite sont les colonels et porte-enseignes des divers corps de l'armée ; ils sont suivis d'autres officiers que précède un sapeur, mais dont on n'aperçoit que les aigles. Dans l'intervalle de ces groupes, on découvre dans le lointain une multitude de spectateurs.

Cette vaste composition, que David exécuta, avec le *Couronnement de Napoléon*, pour la décoration de la Salle du trône, et qui fut exposée au Salon de 1810, n'est pas un des meilleurs ouvrages de l'auteur, comme l'a reconnu du reste M. Delécluze, un des admirateurs les plus fervents du peintre des *Sabines* : « Ce que l'on appelle communément les sujets d'expression et de mouvement ne convenait point à ce peintre, dont l'imagination était bien plus propre à rendre les beautés de détail que l'ensemble et la combinaison d'une action vive et d'une scène compliquée. En faisant accourir tous les officiers vers les marches de l'estrade d'où Napoléon distribue ses drapeaux, le peintre n'a été préoccupé que du mouvement isolé des personnages ; en sorte que chacun d'eux remue et se tourmente d'une manière excessive, bien que la masse qu'ils forment paraisse froide et inanimée. Avec moins d'originalité et de verve que dans la composition du *Serment du Jeu de paume*, la *Distribution des aigles* rappelle le système de composition tant soit peu théâtrale que David avait adopté de 1783 à 1791. » Ecoutons maintenant M. Chesneau (les *Chefs d'école*) : « Cette œuvre, disgracieuse, pénible et froide, ne laisse qu'un souvenir confus et contraire à ce qu'elle est réellement ; la mémoire se représente une toile entièrement envahie par une foule de soldats se précipitant, se bousculant vers un but que le raisonnement vous dit exister, mais que l'esprit a peine à ressaisir. Cela résulte du défaut de la composition, nullement pondérée. Une moitié du tableau, tenue dans l'ombre, est remplie par des personnages occupant les attitudes les plus diverses de l'immobilité, pendant que l'autre moitié, en pleine lumière, est consacrée à ce groupe de colonels dont le vain élan et les couleurs discordantes confisquent à leur seul profit l'attention du spectateur. Dans cette page, cependant, la part de l'invention est plus grande que dans le *Couronnement* ; le peintre a cherché, a obtenu l'unité dans la variété, et cependant il n'a pas atteint le beau. Il s'est épuisé à trouver les combinaisons anatomiques les plus différentes. Pour rendre le même geste, reproduit par cent personnes, il a mis à contribution et la Renaissance et l'antiquité !... L'artiste, à qui toute vérité, toute simplicité paraissaient ennemies, n'eût-il pas sauvé bien plus sûrement le choquant effet de ces uniformes aux tons heurtés, éclatants et blessants au regard, s'il avait observé les lois élémentaires de la perspective aérienne ? Ses personnages, mathématiquement en perspective, n'ont aucune consistance cependant et paraissent collés, superposés, comme pourraient l'être des images de dimensions différentes. Ils sont nombreux, mais ils n'occupent d'autre profondeur que l'épaisseur de la toile qu'ils remplissent en surface. Chacun d'eux s'agite désespérément, mais le groupe reste immobile. » On ne peut nier que David, le dessinateur tant vanté, n'ait commis ici de lourdes fautes, qu'un coloriste comme Eugène Delacroix eût aisément évitées par la simple dégradation du ton. M. Guizot, dans son étude sur le Salon de 1810, a fait remarquer que, d'après la gradation des plans, le bras du sapeur qui est placé à l'extrême droite du tableau se prolonge à plus de six pieds au delà du corps. « Il est évident, ajoute-t-il, que le peintre, après avoir dessiné son sapeur tout seul, a oublié de le rapporter convenablement à ceux qui le touchent. »

Distribution des prix du jeu de l'arc, chef-d'œuvre de Van der Helst. V. JUGEMENT DES PRIX DE L'ARC.

DISTRIBUTIVEMENT adv. (di-stri-bu-ti-ve-man — rad. *distributif*). Log. Dans un sens distributif : *Examiner, discuter* DISTRIBUTIVEMENT.

— Séparément, seul à seul.

— **Antonyme**. Collectivement.

DISTRICT s. m. (di-strik — du lat. *districtus*, resserré). Etendue d'une juridiction judiciaire ou administrative : *Un juge ne peut juger hors de son* DISTRICT. (Acad.)

— Fig. Ce dont on a l'administration, ce qu'on a sous sa direction : *Le poste n'était pas mauvais, parce que, ayant le* DISTRICT *des pansements et des drogues, je vendais souvent aux hommes de bonnes médecines de cheval.* (Beaum.) ‖ *Cela n'est pas de mon district*, Cela n'est pas de mon ressort, de ma compétence.

— Géogr. Subdivision territoriale, établie en 1789 et répondant à peu près aux arrondissements actuels. ‖ *District fédéral*, Nom donné, dans les républiques fédératives de l'Amérique, au territoire qui constitue la capitale générale de la fédération, sans appartenir à aucun Etat particulier : *Aux Etats-Unis, Washington et son territoire forment le* DISTRICT FÉDÉRAL. ‖ On le nomme aussi DISTRICT DE COLOMBIE.

— **Encycl.** Polit. et administr. On donne le nom de *district* à la subdivision du département établie par l'Assemblée constituante de 1789, et qui correspondait à l'arrondissement de nos jours. Le nombre des *districts* variait suivant l'étendue et la population des départements ; mais il n'excédait pas celui de neuf par département, et il ne descendait pas au-dessous de trois. Chaque *district* était le siége d'un tribunal civil et d'une administration particulière soumise à l'administration générale du département, chargée des mêmes fonctions dans l'étendue de son ressort et organisée de la même manière ; il prenait son nom de la ville qui en était le chef-lieu. Son administration se composait d'un conseil et d'un directoire, en tout douze membres nommés à l'élection.

C'est le 15 avril 1789 que chaque habitant de l'ordre du tiers reçut un avis ainsi conçu :

« *Etats généraux, convocation des habitants du tiers état de la ville et faubourgs de Paris.*

« De par le roi, et le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, on fait savoir à tous les habitants de l'ordre du tiers, qui sont logés dans les maisons situées dans les rues, ou partie de celles désignées et qui forment ensemble l'arrondissement et le complément dudit *district*, qu'en exécution des ordres du roi pour la convocation des habitants du tiers état, dans la ville et faubourgs de Paris, et du règlement arrêté par Sa Majesté le 13 du même mois, il leur est enjoint de se rendre mardi prochain, 21 de ce mois, depuis sept heures jusqu'à neuf heures du matin, dans l'église de leur *district* respectif, où doit être formée l'assemblée du *distinct*, à l'effet de concourir à la nomination des électeurs dans un nombre proportionné à celui des votants, conformément à l'article 18 dudit règlement. De plus, il est statué :

« Art. 1er. On observe que tous les habitants du tiers état domiciliés, nés Français, ou qui justifieront avoir été naturalisés et avoir atteint l'âge de vingt cinq ans, auront droit à l'assemblée du *district* dans lequel ils résident actuellement, en remplissant les conditions. Nul ne pourra s'y faire représenter par procureur.

« Art. 2. Chaque habitant, avant d'être admis dans ladite assemblée, sera tenu de remettre au préposé qui sera à cet effet placé